



SNUDI.FO



Paris, le 04 Octobre 2005

Monsieur Gilles de Robien
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : conseillers pédagogiques

Monsieur le ministre,

Tout au long de l'année scolaire dernière, nous avons participé à l'invitation de la DESCO, à une série de réunions de travail concernant les conseillers pédagogiques. Nous avons aussi été reçus sur ce thème par des membres du cabinet le 7 mars dernier.

L'objectif de ces concertations était d'examiner comment pouvaient évoluer les conditions de travail et la réglementation en vigueur concernant ces personnels. Le calendrier qui nous avait été présenté prévoyait que des projets de textes nous seraient soumis avant publication et mis en application à la rentrée 2006.

A ce jour, aucun projet ne nous a été présenté. S'agit il d'un simple contretemps ou bien vous situez-vous dans une logique d'abandon de ce dossier?

Nous tenons à vous rappeler que les conseillers pédagogiques attendent aujourd'hui des évolutions concernant le cadrage de leurs missions, les modalités de recrutement, leurs frais de déplacement ainsi que des évolutions en terme de rémunération et de créations de postes. L'ensemble de ces questions avaient été discutées lors de ces réunions. Nous souhaitons les voir aboutir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Gilles MOINDROT
*Co-Secrétaire Général
et porte-parole du SNUipp-FSU.*

Luc BERILLE
*Secrétaire Général
du SE-UNSA.*

Jean-Luc VILLENEUVE
*Secrétaire Général
du SGEN-CFDT.*

Paul BARBIER
*Secrétaire Général
du SNUDI-FO*

Patrice MAHE
Vice-Président de l'ANCP